

Les députés britanniques rejettent de justesse un Brexit sans « deal »

► La Première ministre a mis en garde les députés contre le risque d'un report de plusieurs mois du Brexit.

► Cela obligerait le Royaume-Uni à participer aux élections européennes.

Le tabou a été brisé. Devant la Chambre des Communes, Theresa May a déclaré mercredi soir que le Royaume-Uni risquait de devoir prendre part aux élections européennes de mai prochain car les députés britanniques ne veulent ni de l'accord signé fin novembre par Londres et les Vingt-Sept, ni d'une sortie sans accord de l'Union européenne.

A une courte majorité, au cours de deux votes successifs, les élus de la Chambre des Communes ont en effet rejeté la possibilité d'une sortie désordonnée de l'UE le 29 mars prochain mais également en toutes circonstances.

Les motions votées n'ont pas de valeur

contraignante. Elles ne modifient pas la loi britannique qui prévoit une sortie du Royaume-Uni de l'UE dans quinze jours, et n'ont évidemment aucun impact sur la loi européenne.

« Il n'y a que deux façons de quitter l'UE : avec ou sans accord. L'UE est prêt pour les deux éventualités. Pour éviter une sortie sans accord, il ne suffit pas de voter contre », a rappelé la Commission européenne dans la foulée de la publication des résultats des votes des Communes.

« Un délai au-delà du 30 juin 2019 obligerait le Royaume-Uni à participer aux élections de mai 2019 »

Pourtant, le rejet du « no deal » par la chambre basse du Parlement de Westminster risque d'avoir des conséquences profondes sur le Brexit. C'est en tout cas ce que la Première ministre a affirmé.

Un report de quelques mois n'est plus envisageable, a fait savoir Theresa May. Désormais, la sortie du Royaume-Uni de l'UE risque de ne pas avoir lieu avant de longs mois, ce qui obligerait le pays à élire des eurodéputés en mai prochain.

« Je ne pense pas que ce soit la bonne issue. La Chambre des Communes doit faire face aux conséquences de ses décisions », a prévenu la leader conservatrice.

Soit les députés approuvent l'accord de retrait de l'UE - qu'ils ont rejeté mardi soir et le 15 janvier dernier -, ce qui entraînera un court report du Brexit pour des raisons « techniques », soit ils choisissent de renvoyer la balle en fond de court et obligent très probablement le Royaume-Uni à prendre part aux élections européennes de mai prochain.

Jeudi soir, le gouvernement soumettra une motion aux députés à titre d'information. « Un délai au-delà du 30 juin 2019 obligerait le Royaume-Uni à participer aux élections de mai 2019 », met en garde l'exécutif à l'adresse des élus britanniques.

Voilà une perspective qui risque de diviser les députés pro-européens et de galvaniser les Brexiters les plus fanatiques. Mais bienheureux celui ou celle capable de dire où mènera ce nouveau rebondissement dans la longue et tortueuse saga du Brexit. ■

AMANDINE ALEXANDRE

les Vingt-Sept Bras croisés, en attendant Londres...

Trop, c'est trop ? Les Européens ont une dernière fois tendu la main aux Britanniques, lundi, en offrant à Londres de nouveaux documents censés rassurer. En vain. « Il est difficile de tendre la main à des gens qui gardent leurs deux mains en poche », a regretté le Premier ministre danois Rasmussen après la nouvelle défaite de Theresa May ce mercredi. Mais maintenant, basta ! C'est fini : les Européens se croisent les bras. Et mettent Londres au pied du mur...

Les Vingt-Sept attendent désormais que Theresa May vienne « supplier sur les mains, à genoux, pour une extension » du délai de sortie, comme le disait ce mercredi soir à Westminster l'ex-ministre à l'Agriculture George Eustice, qui a claqué la porte du gouvernement fin février. Plus courtois, Michel Barnier, le négociateur au nom des Européens, martèle néanmoins : « A l'issue des votes (de ces mercredi et jeudi), ce sera au gouvernement britannique de nous dire comment il souhaite procéder pour dégager enfin une majorité constructive sur une proposition ». Car,

insistait le Savoyard devant le Parlement européen ce mercredi matin, « la négociation de l'article 50 (ce mécanisme du Traité sur l'UE qui permet le retrait d'un État membre) est terminée ».

Dès lors, les Britanniques doivent d'abord répondre à la question « prolonger : pour quoi faire ? », s'ils veulent obtenir une extension du délai d'activation de l'article 50. Celui-ci est normalement prévu pour une durée maximale de deux ans (l'échéance, c'est le 29 mars) mais il est possible de proroger la période - à la condition qu'aucun État membre de l'UE n'y oppose... son veto.

La question phagocyttera à coup sûr une bonne partie du sommet européen de la fin de la semaine prochaine. Pour autant que les Britanniques parviennent à dégager « une ligne claire », comme le dit Barnier, et demandent ce report du Brexit.

A ce stade, c'est donc la fermeté de ton qui prévaut, du côté des institutions européennes. Même chose à Paris ou La Haye, tandis que Berlin semble davantage insister sur « l'obligation de trou-

ver une solution commune », a dit la chancelière allemande Merkel.

May poussée vers la sortie ?

Si la ligne dure européenne devait se confirmer, à savoir l'exigence d'une « justification crédible », d'une « demande motivée » pour un report, des partisans du « remain », soit les opposants britanniques au Brexit, avancent déjà deux possibilités : un Brexit plus « soft » que celui poursuivi par Theresa May voire... une révocation de l'article 50, et donc plus de Brexit. C'est une décision que Londres peut en théorie prendre unilatéralement, ce qu'a récemment tranché la Cour de Justice de l'UE (au grand dam de ces États membres,

voire des citoyens, qui jugeraient que la procédure de divorce est allée « trop loin » pour opérer ce demi-tour).

En toute hypothèse, on voit mal l'actuelle Première ministre opérer elle-même ces revirements fondamentaux, elle qui plaide encore et toujours pour « son » deal. En mettant la pression sur Londres, l'UE pousserait-elle pour un... changement de gouvernement, qui pourrait également convoquer un nou-

veau référendum ?

La certitude : l'incertitude

« S'il n'y a pas de majorité au Parlement, la conséquence logique c'est de redemander au peuple ce qu'il veut », estime Manfred Weber au nom du PPE, le centre droit majoritaire au Parlement européen (et à la tête des institutions). Quant à une prolongation, c'est non,

même « pas un jour, s'il n'y a pas d'éclaircissement des Britanniques ». Guy Verhofstadt, pour les libéraux, dit la même chose. Et pas question d'une prolongation « au-delà des élections européennes : va-t-on donner un nouveau mandat à Farage », l'euroseptique britannique forcené et chantre du Brexit ? « Si la situation reste bloquée, les députés doivent permettre au peuple de déci-

der à nouveau, car leur avenir est en jeu, pas celui des députés », plaide également Udo Bullmann, le leader des sociaux-démocrates.

« Notre seule certitude, c'est que l'incertitude augmente », conclut pour la présidence roumaine du Conseil de l'UE, la ministre Melania Gabriela Ciot. A deux semaines de la date normalement prévue du Brexit, on en est là. ■

PHILIPPE REGNIER

IMMIGRATION

L'ombre du Brexit sur la démographie écossaise

Du jamais vu depuis 1855 ! Au cours du dernier trimestre 2018, 12.580 naissances ont été enregistrées en Ecosse (5,3 millions d'habitants). Depuis le milieu du XIX^e siècle, le renouvellement des géné-

rations n'avait jamais été aussi faible. La natalité est en berne depuis 2008, année du krach financier. Et le Brexit fait peser une très sérieuse menace sur la démographie écossaise. « Ces statistiques mettent en évidence l'importance de l'immigration pour l'Ecosse », a réagi le secrétaire d'Etat à l'Immigration, Ben Macpherson. Un rapport indépendant publié récemment a alerté les autorités sur l'impact de la fin

de la libre circulation des travailleurs européens. Celle-ci risque d'entraîner une baisse de 5 % de la population active écossaise. Quant aux naissances, leur nombre pourrait baisser de 4,3 % d'ici deux décennies. Pour les indépendantistes écossais au pouvoir à Edimbourg, cette perspective est très inquiétante.

A.AL.

« no deal » Un plan qui flirtait avec un affront à l'OMC

Londres avait annoncé la mise en place, pour un an, de droits de douane réduits sur la majorité des biens importés au Royaume-Uni dans le cas d'une sortie sans accord. Dans ce scénario, qui s'éloigne suite au vote du Parlement, le Royaume-Uni serait redevenu un pays tiers d'un jour à l'autre et des contrôles et des taxes sur les échanges auraient été imposés alors qu'ils n'existaient pas jusque-là.

Selon le plan d'urgence, seules 13 % des importations seraient restées soumises à des droits de douane si un « no deal » se matérialisait. Cela inclut le bœuf, l'agneau, le porc, la volaille et certains produits laitiers, afin de soutenir les agriculteurs et producteurs locaux « historiquement protégés » par les droits de douane. Idem pour les voitures. Seules les pièces individuelles de véhicules n'auraient pas connu de nouvelles taxes afin de protéger les constructeurs automobiles britanniques.

La Confédération de l'industrie britannique, par la voix de sa directrice générale, Carolyn Fairbairn, a aussi dit à la BBC que ce n'était « pas une façon de gouverner un pays. Ce que l'on va potentiellement voir (le jour du Brexit, si un "no deal" venait quand même à se matérialiser, NDLR), c'est l'imposition de nouvelles conditions pour faire du commerce au moment même où nous allons nous retrouver séparés de notre partenaire commercial le plus proche », a-t-elle ajouté.

Un plan légal ?

L'autre question qui se posait, c'était la compatibilité des annonces avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC. Margaritis Schinas, porte-parole de la Commission européenne, a expliqué que l'UE s'at-

tellerait à analyser minutieusement la question. Mais elle semblait avoir plus de problème avec une autre annonce faite par le Royaume-Uni. Londres avait en effet dit qu'elle n'appliquerait aucun contrôle douanier sur les biens traversant la frontière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord (la première qui restera dans l'UE, la seconde qui sortira avec le Brexit). Cette différence de traitement « soulève des inquiétudes », avait dit Margaritis Schinas. « Cela pose question. Est-ce compatible avec les règles de l'OMC ? Probablement pas », commente aussi David Hening, directeur de l'antenne britannique du Centre européen pour l'économie politique internationale, un think tank très actif sur les questions commerciales.

La Commission a par ailleurs confirmé que l'UE ne réciproquerait pas et appliquerait les taux de droits de douane prévus par l'OMC en cas de « no deal ». « C'est essentiel pour que l'UE reste un partenaire fiable aux yeux du reste du monde », a dit Schinas.

Londres avait également précisé vouloir conserver les taxes anti-dumping imposées par l'UE pour se protéger des pratiques commerciales déloyales de certaines régions du monde. Ces taxes existent, par exemple, sur l'acier chinois. Jennifer Hillman, professeure à l'université de Princetown et ancienne représentante américaine à l'OMC, a déclaré sur son compte Twitter que cette idée était « une des violations parmi d'autres des règles de l'OMC » des annonces britanniques.

Le rejet par le Parlement d'un « no deal » évite donc potentiellement au Royaume-Uni de se mettre en porte-à-faux avec ses obligations internationales. ■

ELODIE LAMER